

COMITÉ SYNDICAL DE SEINE-MARITIME NUMERIQUE PROCÈS VERBAL DU 22 MARS 2018

- 1- Approbation des procès-verbaux des Comités Syndicaux précédents

- 2- Rapport d'activité 2017

- 3- Résultats de l'exercice budgétaire 2017
 - 3.1. Comptes de gestion de l'exercice 2017 du Payeur Départemental
 - 3.2. Comptes administratifs de l'exercice 2017
 - 3.3. Affectation des résultats 2017

- 4- Orientations budgétaires 2018
 - 4.1. Débat d'orientations budgétaires
 - 4.2. Plan de financement : actualisation et avenant à la délégation de service public
 - 4.3. Adaptation de l'organisation des services
 - 4.4. Modification des durées d'amortissement des infrastructures

- 5- Divers



Le Comité Syndical s'est réuni le jeudi 22 mars 2018 à 14 heures 10, sous la présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente de Seine-Maritime Numérique.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.

Secrétariat assuré par : Madame Annic DESSAUX



Madame LUCOT-AVRIL ouvre la séance.

Madame DESSAUX est nommée secrétaire de séance et procède à l'appel.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

Approbation des procès-verbaux des Comités Syndicaux précédents

Les comptes rendus des Comités Syndicaux du 15 septembre 2017 et du 15 novembre 2017 sont soumis au vote et approuvés à l'unanimité.

Rapport d'activité 2017

Madame LUCOT-AVRIL explique que le rapport d'activité distribué en début de séance témoigne des travaux réalisés et des évolutions apportées en 2017. Elle demande aux membres du Comité Syndical d'en faire une présentation dans leur territoire respectif.

Madame LUCOT-AVRIL revient sur les points clés de l'année 2017 avec notamment l'installation de nouveaux délégués des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en lien avec le Schéma Départemental de Coopération intercommunale (SDCI). Madame LUCOT-AVRIL rappelle que 2017 a aussi vu l'adhésion de l'ensemble des EPCI et précise que l'adhésion de la Région Dieppoise est en cours.

Elle aborde ensuite l'accélération très marquée du programme de déploiement de la fibre. Elle rappelle tout d'abord que le Schéma Départemental d'Aménagement du Numérique (SDAN) prévoyait initialement 70 400 prises et ajoute que l'objectif est désormais réduit de moitié avec une cible de 100% de fibre pour tous les territoires membres d'ici 2023. Madame LUCOT-AVRIL indique que le nouveau SDAN a été voté avec un plan de financement adapté aux évolutions du projet qui a d'ailleurs vu son coût diminuer. En ce qui concerne l'organisation opérationnelle, elle salue l'arrivée d'Etienne DESMET qui vient consolider l'équipe technique.

Madame LUCOT-AVRIL revient ensuite sur les opérations de Montée En Débit (MED) qui représentent 3,6 millions d'euros de travaux. À ce jour, 12 sites sont opérationnels et impactent 2600 logements désormais couverts. Elle informe les membres du Comité Syndical que des inaugurations ont été réalisées sur les territoires concernés.

Pour ce qui est de la fibre optique, 25 marchés sont en cours d'exécution.

Madame LUCOT-AVRIL précise que les travaux de déploiement (phase 1) sur Caux Vallée de Seine se poursuivent tout comme le lancement de marchés publics permettant d'atteindre des objectifs ambitieux. Elle ajoute que le lancement et la signature des marchés de travaux de desserte FTTH pour 6 nouveaux territoires représentent 44 millions d'euros pour 40 000 lignes. Les marchés de travaux de collecte et de maintenance coûtent 3,3 millions d'euros,

auxquels s'ajoute le lancement et la signature du marché de conception-réalisation pour la phase d'accélération avec les 120 000 prises présentées dans la cartographie.

Madame LUCOT-AVRIL rappelle qu'une Délégation de Service Public (DSP) a également été signée en 2017 avec SFR Collectivités, après une phase de négociation de 18 mois. Elle poursuit son intervention en soulignant que l'activité de Seine-Maritime Numérique porte également sur des opérations de communication. Elle évoque des rencontres organisées avec les Élus des territoires membres, des conférences de presse marquées par la présence d'Antoine DARODES Directeur de l'agence du numérique et le Président de la Région concernant les investissements et les différentes signatures. Elle déclare que la Région s'est engagée en termes d'investissements financiers avec des quotes-parts importantes dans le cadre des subventions.

Elle encourage les Délégués à lire ce rapport d'activité de manière plus poussée afin de pouvoir présenter le projet sur leur territoire.

Monsieur DEPREAUX remercie Madame la Présidente et l'équipe de Seine-Maritime Numérique pour leur présence lors des inaugurations de MED sur le territoire de l'ex-Saône-et-Vienne mais également lors d'un forum des entreprises.

La délibération portant sur le rapport d'activité 2017 est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Comptes de gestion de l'exercice 2017 du Payeur Départemental

Madame LUCOT-AVRIL rappelle que les comptes de gestion de l'exercice 2017 du Payeur Départemental sont identiques aux comptes administratifs de l'exercice 2017, elle précise que le Payeur les a certifié conformes et le remercie.

La délibération portant sur les comptes de gestion de l'exercice 2017 du Payeur Départemental est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Comptes administratifs de l'exercice 2017

Madame VOGEL présente pour chacun des deux budgets du Syndicat : les dépenses et les recettes par section, par chapitre et par article budgétaire, le détail étant retracé en annexe à la proposition de délibération. Elle fait un focus sur les points particuliers à retenir concernant l'exécution budgétaire 2017 et plus précisément le budget annexe. Elle déclare qu'en fonctionnement, les locations d'infrastructures à des tiers sont des dépenses difficiles à prévoir, dans ce cadre, ce poste sera amené à varier d'une année sur l'autre. Elle annonce que Seine-Maritime Numérique va contracter plusieurs emprunts avec la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC). Cette dernière a demandé d'inscrire dans le budget du Syndicat la totalité du besoin de financement soit 149 millions d'euros d'emprunts. Madame VOGEL souligne que l'emprunt n'a pas encore été contracté, les montants présentés ne reflètent donc pas la réalité des emprunts actuellement en cours.

Madame VOGEL explique que le Syndicat souscrit aux emprunts en fonction de la survenance des besoins afin de limiter les frais financiers. Actuellement, deux emprunts sont en cours pour un montant de 19 millions d'euros et Seine-Maritime Numérique négocie actuellement avec la CDC un emprunt de 33 millions d'euros sur un besoin total de 149 millions d'euros.

Madame VOGEL met en exergue le fait que le Syndicat a besoin d'une trésorerie suffisante pour couvrir le paiement des travaux au fur et à mesure de leur réalisation, pour pouvoir avancer les subventions qui nous seront versées par l'État et la Région après réalisation des

travaux et pour pouvoir répondre aux cadencements des besoins et aux aléas rencontrés en matière d'intérêts bancaires ou de cadencement des travaux par exemple.

Madame LUCOT-AVRIL ajoute que , grâce aux accords financiers existants, la Région a déjà débloqué 1 million d'euros sur les 21 millions d'euros prévus mais le Syndicat doit avancer le reste. En ce qui concerne l'État, les subventions seront versées lorsque le plan aura été entièrement validé par phase, le Syndicat doit, là encore, avancer les financements. Les emprunts à contracter sont donc très importants et dans le cadre du déploiement et de l'accélération, les 360 millions d'euros préalablement fléchés nécessitent un emprunt de 33 millions d'euros auprès de la CDC, mais un tel montant met du temps à se négocier et forcément demande des engagements et des jeux d'écritures comptables. Pour la partie restes à réaliser, il importe de déterminer le montant des emprunts contractés au fur et à mesure des paiements.

Monsieur CANU demande à quel taux sont souscrits les emprunts actuellement ?

Madame VOGEL répond que la CDC propose un taux livret A +1% qui, va probablement augmenter prochainement puisqu'il est annoncé à +1,5%, mais en principe le Syndicat bénéficiera du taux avant remontée. En ce qui concerne les emprunts en cours, l'un est à 1,1% et l'autre à 1,5%, elle estime qu'il s'agit de conditions avantageuses qui seront probablement différentes pour les prochains emprunts.

Madame LUCOT-AVRIL indique que ces emprunts sont dédiés au numérique, les établissements bancaires ont ouvert des lignes « déploiement numérique » à l'échelle nationale. À ce titre, les engagements portaient sur de très nombreuses années et le Syndicat les a traité avec des phasages. Elle précise que la particularité et l'avantage de la Seine-Maritime, c'est que le Syndicat porte les investissements et l'emprunt pour ses membres, donc ce montant unique et important permet d'obtenir des taux intéressants lors de la négociation.

Monsieur CANU propose que les documents présentés soient projetés lors des réunions ultérieures.

Madame VOGEL veillera, pour les prochaines séances, à dynamiser les présentations.

Monsieur HAUGUEL est élu Président de séance à l'unanimité.

La Présidente de Seine-Maritime Numérique se retire de la salle et la délibération portant adoption des comptes administratifs de l'exercice 2017 est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Affectations des résultats de l'exercice 2017

Madame VOGEL explique que dans la continuité des Comptes administratifs de l'exercice 2017, il est proposé aux membres du Comité Syndical d'accepter et de voter le report des résultats du budget principal et du budget annexe en tenant compte des résultats cumulés.

La délibération portant affectations des résultats de l'exercice 2017 est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Débat d'Orientations Budgétaires

Madame LUCOT-AVRIL annonce que l'année 2018 portera sur la programmation mais également la poursuite des premières phases de déploiement. Elle indique que les 46 sites de MED seront ouverts et opérationnels avant la fin 2018 pour un montant de 7,6 millions d'euros d'investissement au total. Concernant le déploiement de la fibre à l'échelle départementale, elle rappelle le montant initialement estimé de 360 millions d'euros qui est finalement optimisé et représente un investissement de 257 millions d'euros, l'avancée des études permettant progressivement de mieux mesurer cette diminution. Elle maintient que ce montant reste approximatif jusqu'à la fin des études et en fonction des aléas de travaux. Madame LUCOT-AVRIL informe les membres du Comité Syndical qu'un travail est en cours avec les titulaires afin de définir un calendrier de déploiement pour les 12 000 prises prévisionnelles de l'année 2018. Un calendrier zonage sera présenté lors de la prochaine séance. Elle indique que le coût à la prise optimisé s'élève désormais à 930€.

Madame LUCOT-AVRIL reviendra plus précisément sur ce point au cours de la séance, mais elle note qu'une adaptation de l'organisation de l'équipe opérationnelle sera nécessaire.

Elle souligne ensuite une stabilité des participations des membres. Les participations annuelles sont lissées, avec un coût unique à la prise, frais financiers inclus de 10,88 €, en moyenne le prix par habitant représente un peu moins de 6€.

Madame LUCOT-AVRIL déclare que le Syndicat sollicitera de nouveau ses partenaires financiers pour percevoir des subventions et contractualisera avec la CDC pour un emprunt de 33 millions d'euros.

Pour ce qui est des recettes commerciales, elle rappelle que plus le déploiement se fera rapidement, plus vite le Syndicat percevra des recettes et réalisera des économies notamment en termes de frais de financement. L'objectif pour l'année 2018 est d'accélérer et de terminer la phase études, d'avoir un calendrier de travaux et d'achever la MED.

M. GARAND fait remarquer qu'en page 1 du débat d'orientations budgétaires, Plateau Vert n'est pas mentionné.

Madame LUCOT-AVRIL explique que l'on aurait dû dire périmètre après SDCI mais Plateau Vert est bien déjà inclus dans 2018.

Les orientations budgétaires 2018 sont soumises au vote et la délibération est adoptée à l'unanimité.

Plan de financement : actualisation et avenant à la délégation de service public

Madame VOGEL rappelle que le marché de conception-réalisation a été lancé en 2017 et attribué en 2018. Le coût prévisionnel de ce marché à bons de commande est estimé et un travail est en cours avec les titulaires des deux lots afin d'affiner les prévisions. Cependant, la question du périmètre du plan de financement se pose par rapport au dossier FSN qui devra être déposé en complément de la demande de financement auprès de l'État. Madame VOGEL indique que la DSP actuelle porte sur 190 000 prises et les 40 000 prises restantes prévoyaient une contractualisation par avenant avec SFR. Il est proposé d'acter un plan de financement à 190 000 prises qui correspond au coût du marché de conception-réalisation et au périmètre de la DSP actuellement signée et en même temps d'acter un plan de financement à 230 000 prises. Madame VOGEL souligne que l'objectif final, après négociation de l'avenant avec SFR, est de ne pas bloquer le dépôt du dossier auprès du FSN quel que soit le périmètre demandé puisque la question n'est pas encore tranchée.

Madame LUCOT-AVRIL le redit l'obtention d'un accord du FSN est longue à obtenir mais le projet de Seine-Maritime Numérique correspond vraiment au cahier des charges de FSN, les

deux plans étant des gages supplémentaires de gain de temps dans la procédure. Une fois les orientations validées, le Bureau sera réuni afin d'être informé du scénario choisi.

La délibération portant sur l'actualisation du plan de financement et avenant à la délégation de service public est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Adaptation de l'organisation des services

Madame LUCOT-AVRIL présente les agents et leurs missions actuelles. Elle débute avec M. SAÏMAN qui travaille sur les 30 000 lignes de Caux Vallée de Seine et sur le Pays Neufchâtelois, Campagne de Caux et le Canton de Valmont ce qui représente 20 000 lignes supplémentaires. M. DEMAILLY gère les 20 000 lignes de Caux Austreberthe, Plateau Vert et Varenne et Scie. En ce qui concerne les marchés de conception-réalisation, M. DESMET travaille sur les 60 000 lignes du lot Ouest et il conviendra de recruter un nouveau chef de projet pour le lot Est qui comporte 100 000 lignes. M. JONSKI est le technicien en Système d'Information Géographique de Seine-Maritime Numérique. Le recrutement de techniciens de « terrain », qui assurent un lien entre toutes les parties prenantes, devient nécessaire, il est donc proposé de recruter un technicien voirie et un technicien fibre optique. Madame LUCOT-AVRIL précise que ces postes n'auront pas vocation à être pérennisés et correspondront au plan de déploiement.

Madame DUHAMEL, actuellement contractuelle du Centre de Gestion gère les relations membres, les subventions et les marchés publics depuis 2 ans, il est donc proposé de créer un poste de catégorie C permettant de pérenniser les missions réalisées.. La création d'un poste de conseiller technique auprès de la Présidente est également proposé sur une base de 20% pour prendre en compte les missions réalisées par Monsieur DUBUS.

Madame LUCOT-AVRIL explique que le Syndicat qui était jusqu'alors méconnu est désormais connu de tous et que travailler avec 700 communes nécessite des intervenants. Madame LUCOT-AVRIL indique qu'une fois les opérations de Montée en Débit achevées, M. DEMAILLY travaillera la partie communication avec les membres et plus précisément les réponses aux questions.

Monsieur DELNOTT demande confirmation du fait que c'est le délégataire qui assurera le fibrage final.

Madame LUCOT-AVRIL lui confirme mais rappelle que le Syndicat contrôle et gère les relations avec le délégataire. Elle rappelle le nombre important de réunions nécessaires à l'avancement des travaux et souligne que les entreprises avancent à des rythmes différents

La délibération portant sur l'adaptation de l'organisation des services est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Monsieur DELNOTT indique qu'il a précisé aux Élus de son territoire qu'ils devaient être facilitateurs afin d'accélérer le déploiement.

Madame LUCOT-AVRIL informe que le Syndicat est parfois en difficulté avec des territoires qui ne répondent pas. Elle souligne l'importance de ces réponses notamment en ce qui concerne les adressages et les conventions et propose d'adresser une liste des conventions qui posent problèmes aux délégués des territoires concernés.

Monsieur GAYANT rappelle que Seine-Maritime Numérique s'était engagé à revenir régulièrement vers les maires pour un bilan des signatures de conventions avec les particuliers.

Madame LUCOT-AVRIL propose d'envoyer aux délégués un état trié par EPCI des conventions qui bloquent le déploiement du réseau.

Monsieur LUCAS alerte les délégués sur le fait que le Syndicat est de plus en plus sollicité par rapport à des travaux réalisés dans des communes avec des demandes de précision. Selon lui, il sera difficile de répondre tant que les études d'ingénierie ne seront pas finalisées. Il rappelle que le principe de base est de réutiliser le réseau existant et de passer dans des fourreaux orange ou d'utiliser le réseau téléphonique afin de minimiser les travaux. Au regard des sollicitations, les informations ne sont pas bien comprises par les habitants qui ne saisissent pas en quoi consiste le passage de la fibre.

Monsieur SAÏMAN confirme les propos de Monsieur LUCAS, la priorité du déploiement consiste à utiliser les infrastructures existantes, les réseaux électriques, les appuis aériens ENEDIS et en dernier lieu à créer notre propre réseau. Il considère que les informations circulent globalement bien via les communes, les communautés de communes, le Syndicat Départemental d'Énergie pour les projets d'effacement. Le Syndicat choisit ensuite de se positionner ou non et vérifie s'il est nécessaire de poser des fourreaux supplémentaires. Il rappelle que Seine-Maritime Numérique peut prendre position facilement sur la première phase puisque les études d'ingénierie ont été réalisées mais, pour ce qui est du périmètre du marché de conception-réalisation, c'est encore trop tôt.

Modification des durées d'amortissement des infrastructures

Madame VOGEL explique qu'il est proposé de compléter la durée des amortissements déjà existants sur le budget annexe, pour intégrer les frais d'insertion et les plans que le Syndicat achète à des concessionnaires, des gestionnaires de réseaux, pour les prendre en compte dans les études : durée d'un an d'amortissement à ajouter aux durées existantes.

La délibération portant sur la modification des durées d'amortissement des infrastructures est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

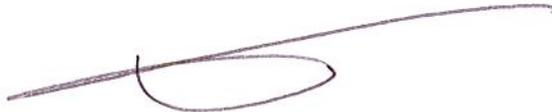
Divers

Madame LUCOT-AVRIL rappelle que la prochaine séance est prévue le 9 avril, elle portera sur le budget et le calendrier de déploiement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h20.



La Présidente de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

La secrétaire de séance,



Annie DESSAUX